

**ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU COMITE DU CALVADOS DE HANDBALL**

PROCÈS VERBAL DES OPÉRATIONS DE VOTE

1. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | |
|---|------------|
| Nombre de Clubs : | 28 |
| Nombre de clubs votants : | 28 |
| Nombre de voix inscrites : | 135 |
| Nombre de clubs votants constatés par les émargements : | 28 |
| Nombre de bulletins dépouillés : | 46. |
| Blancs ou nuls : | 3 |

| Candidatures féminines | Nombres de voix |
|---|------------------------|
| BLONDÉ Caroline (Comité14) | 98 |
| FOUCHER Sophie (St Pierre sur Dives) | 103 |
| GAUCHET Catherine (Caen HB) | 63 |
| MAUGER Christelle (Littry HBC) | 81 |
| MARIE Aurélie (Littry HBC) | 98 |
| PANNIER Cynthia (Val es dunes) | 65 |
| POUCHIN Mireille (CL Colombelles) | 78 |

| Candidatures Masculines | Nombre de voix |
|---|-----------------------|
| BECHET Jean Pierre (Caen Venois) | 87 |
| BLONDÉ Cédric (CL Colombelles) | 117 |
| BOULAIS Patrick (Caen Venois) | 53 |
| CAUVIN Jean Louis (Carpiquet) | 57 |
| DECAEN Jean Baptiste (AG Deauville) | 53 |
| GAUCHET Laurent (St Pierre sur Dives) | 52 |
| JOURDAIN Julien (Littry HBC) | 98 |
| LATOUR Jean Luc (CS Honfleur) | 45 |
| LETELLIER Laurent (UL Dives) | 78 |
| LEBON Lilian (Caen HB) | 111 |
| MANGIN Romain (AG Deauville) | 36 |
| MARIE Kévin (Ent Port Bayeux Bessin) | 41 |
| MARSAL Luc (AG Deauville) | 45 |
| MOUTIER Jean Charles (St pierre sur Dives) | 77 |
| OSOUF Patrick (Val es dunes) | 65 |
| PIRET Stéphane (ES Falaise) | 68 |
| POUCHIN Philippe (CL Colombelles) | 36 |

Le bureau a constaté que les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau de vote :

- 1- Statuts et règlements Du comité du Calvados de Handball,
- 2- La liste des membres de la commission de contrôle des opérations électorales,

Les bulletins autres que ceux déclarés nuls, annexés aux feuilles de dépouillement et au procès-verbal ont été détruits en présence des électeurs et les membres du bureau ont clos le procès-verbal des opérations, auxquelles ont constamment assisté trois membres au moins.

Les listes d'émargements ont été jointes au procès-verbal.

L'ensemble des bulletins dépouillées ont été répartis par nombre de voix et mis sous plis dans une enveloppe cachetée avec le procès-verbal signé par les scrutateurs.

Les bulletins nuls (3) ont été signés par 3 scrutateurs et mis sous enveloppe cachetée.

Ces enveloppes signées au dos, par le président de la commission électorale, doivent être conservées au siège du comité. Conformément à l'article 6.4.5 du règlement intérieur du comité du Calvados, en cas de contestation sur les opérations électorales, un dossier devra être constitué et transmis à la commission nationale de discipline.

Au terme du dépouillement, conformément à l'article 11 d Comité du Calvados, Nicolas Marais en présence des membres de la commission de contrôle et des scrutateurs a proclamé les résultats à l'ensemble des clubs présents. Sont élus au sein du conseil d'administration :

Sophie FOUCHER 103 voix
Caroline BLONDE 98 voix
Aurélie MARIE 98 voix
Christelle MAUGER 81 voix
Mireille POUCHIN 78 voix
Cynthia PANNIER 65 voix
Catherine GAUCHET 63 voix

Cédric BLONDE 117 voix
Lilian LEBON 111 voix
Julien JOURDAIN 98 voix
Jean Pierre BECHET 87 voix
Laurent LETELLIER 78 voix
Jean Charles MOUTIER 77 voix
Stéphane PIRET 68 voix
Patrick OSOUF 65 v

CLOTURE DU PROCÈS VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 08 février 2017 à 10h00, en triple exemplaires.

Les membres de la Commission de Contrôle des Opérations Électorales

Elu référent fédéral auprès du comité du Calvados, Nicolas Marais

Le président : Robert THOBIE

Membre : Alain DUCLOS

Les scrutateurs Titulaires : Muriel Marteau, Patrick Hiélard, Franck Gérard, Jean Paul Loison et Gaetan Lailier.

Nicolas MARAIS
Elu référent fédéral du Comité du Calvados de Handball

